Éducation Thérapeutique du Patient

Formation 42 heures

En présentiel

Durée

2 modules de 3 jours
7h par jour de 8h30 à 16h30
Intersession : possibilité d'observer un BEP ou une séance ETP

Public

Professionnels des secteurs : sanitaire, social, médico-social et patient expert.

Pré-requis

Savoir lire et écrire
Comprendre la langue française

Contact

Aurélie CAPOUTRIE
formation@irepsreunion.org
06 92 00 58 65

Pourquoi se former en ETP ?

La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (**Loi HPST, juillet 2009**) a introduit l'éducation thérapeutique du patient par son article 84 dans le droit français, rendant ainsi obligatoire cette pratique en l'inscrivant dans le parcours de soins.

Issue d'un long processus d'évolution de la prise en charge des personnes atteintes de **maladie chronique** et de la **relation soignants-soignés**, l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) occupe aujourd'hui une place majeure dans la pratique de soins.

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation du nombre de malades atteints de pathologies chroniques**, l'accompagnement** de ces patients constitue une priorité de santé publique.

En 2017, **20 millions de personnes** ont eu recours à des soins liés à une pathologie chronique **soit 35 % de la population couverte par le régime général** de l'assurance maladie[1].

Partenariat

Depuis 2015, l'IREPS Réunion propose cette formation aux acteurs des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire réunionnais. A l'origine, le développement de ces formations s'est fait en partenariat avec le réseau de santé **RéuCARE**, œuvrant dans le domaine de l'ETP à la Réunion.

Objectif général

Permettre aux acteurs de santé (qu'ils soient du champ sanitaire, social ou médico-social) de valider et/ou **d'acquérir des compétences** nécessaires (relationnelles, pédagogiques et d'animation, méthodologiques et organisationnelles) à la **mise en place d'actions d'ETP**.

[1] Michel Chassang et Anne Gautier, Les maladies chroniques, journal officiel de la république française, Mandature 2015-2020 – Séance du 11 juin 2019.

Objectifs pédagogiques[2]

- Connaître le contexte politique et réglementaire de l'ETP
- Travailler sur ses représentations de l'ETP
- Connaître les différents modèles théoriques associés à l'ETP
- Découvrir et mettre en œuvre la démarche ETP
- Construire et animer des séances individuelles et collectives d'ETP
- Utiliser des outils pédagogiques appropriés
- Optimiser la qualité de la relation entre les acteurs de terrain et les patients
- Définir les critères, indicateurs et méthodes d'évaluation appropriés pour un programme ETP

Contenu de la formation

- La dynamique de groupe
  - La présentation des participants et des intervenants
  - La motivation
  - Les connaissances en ETP
- Les fondamentaux en Education Thérapeutique du Patient (ETP)
  - Les concepts de santé : Promotion, prévention, charte d'Ottawa - Lien avec l'ETP
  - L'état d'esprit ETP : la relation horizontale avec le patient
  - La démarche ETP en 4 étapes : le Bilan éducatif partagé (BEP), les objectifs partagés, la mise en œuvre et l'évaluation
  - La réglementation en ETP
- L'état d'esprit en ETP
  - La relation de confiance
  - L'alliance thérapeutique
  - Les ingrédients de la réussite
- La démarche ETP : le Bilan éducatif partagé (BEP)
  - Qu'est-ce que le BEP ? A quoi ça sert ?
  - La posture de l'intervenant et les éléments favorisants un BEP
  - Les techniques de communication
  - Le processus de changement : Proshaska et Di-Clement
- Le référentiel de compétences patient en ETP
  - Qu'est-ce qu'une compétence ? un objectif ?
  - La négociation des objectifs partagés avec le patient
  - La construction d'un référentiel de compétences

[2] https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp

- Les représentations - la posture éducative en ETP
  - Travail sur les représentations
  - Les postures éducatives en ETP
- Construction d'un programme ETP
  - La méthodologie pour concevoir un programme ETP
- La séance collective en ETP
  - Les avantages et inconvénients
  - Les conditions favorables à sa mise en place
  - La fiche séance collective : les éléments indispensables
  - La conception d'une séance collective
  - L'animation d'une séance collective
- L'évaluation en ETP
  - Les fondamentaux sur l'évaluation : définition, critères, indicateurs, méthodes de recueil
  - La réglementation en ETP sur l'évaluation : les 3 types d'évaluation attendus
  - Construction de l'évaluation d'une séance collective en ETP

Méthodes mobilisées

L'IREPS Réunion utilise des **méthodes humanistes et participatives** tout au long de la formation, mêlant différentes techniques d'animation que les professionnels pourront réutiliser dans le cadre des séances ETP qu'ils mettront en place, et de la théorie fondée sur **les recommandations de la Haute Autorité de Santé** (HAS) [2].

Travail intersession : les participants sont incités à participer à un BEP ou une séance collective ETP dans le cadre d'un programme ETP validé à La Réunion. Contact donné avec le réseau « Réucare », et « ETP La Réunion » sur le programme RunDIABETE.

Modalités d'évaluation

Certificat de formation conditionné par :

- ✓ **Présence** aux 6 jours de formation
- ✓ Validation d'un **référentiel de compétences**[3]
- ✓ Quiz de connaissance en ligne sur Digiforma

[3] Conformément à l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient.

Personne en situation de handicap

Pour toutes les formations, l'IREPS Réunion s'est assurée que les locaux sont adaptés à recevoir des personnes à mobilité réduite. Si vous êtes porteur d'un handicap veuillez nous contacter afin que nous puissions adapter au mieux notre formation à vos besoins. L'IREPS Réunion dispose d'une liste de partenaires mobilisables pour vous permettre d'intégrer au mieux la formation.

Tarifs : 1225 € repas compris

- ✓ À régler par chèque à l'ordre de IREPS Réunion ou par virement[4] (contact au formation@irepsreunion.org)
- ✓ **Agrément par l'ANDPC** https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc
- ✓ Pour une prise en charge par un **OPCO**, envoyer l'engagement à IREPS Réunion (N° d'activité : 98970302997). Pour une prise en charge par un **OPCO**, envoyer l'engagement à IREPS Réunion (N° d'activité : 98970302997, « ne vaut pas pour agrément de l'État »).

Informations utiles

Lieu de la formation

À l'AKOYA
6 Impasse des Goélands
97434 La Saline-Les-Bains
La Réunion

Voir sur Google maps => https://goo.gl/maps/WRvMqwr2LsWZYBz38

Logement

La formation se déroule dans un hôtel proposant un service d'hébergement. D'autres hôtels à proximité peuvent être proposés (nous contacter au 02 62 71 10 88).

Restauration

L'hôtel dispose d'un service de restauration. Un accueil café à l'arrivée des stagiaires chaque matin, ainsi qu'une pause à 10h et les déjeuners du midi sont pris en charge dans le forfait de la formation.

Transport

De manière générale, les lieux de formations sont accessibles en car jaune.

Inscription en ligne sur https://irepsreunion.org/nos-formations/etp/

[4] Association loi 1901 non-assujettie à la TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI.